



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. n°11 – 08 juin 2026

Présent(e)s : Céline DIETENBECK,

MM. Gilles LIX, Xavier OBERNESSER, Armand KOST, Yann MONTAGNE, Jean-Marc SCHNELL

Invité(e)s : MM. Léo IOANNOU

Mmes. Laurence LEMARCHAND, Marion ZANGER

Excusée : Mmes. Doriane DJELOU, Blandine LE FRANC-LEHNEN

M. Julien EID, Alain KLEIN

Le Président **Yann MONTAGNE** ouvre la séance en saluant les membres du Bureau présents.

Il présente ensuite l'ordre du jour de la séance, articulé autour des points suivants :

1. Approbation des PV et BOI
2. Divers

1. Approbation des PV et BOI

- BOI n°45 du 13/05/2026 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°46 du 20/05/2026 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°47 du 27/05/2026 **approuvé à l'unanimité**
- BOI n°48 du 03/06/2026 **approuvé à l'unanimité**

2. Divers

Yann Montagne présente un point d'information concernant le recrutement du nouveau Conseiller Technique d'Arbitrage (CTA). Il revient sur les différentes étapes ayant conduit à son embauche ainsi que sur les modalités prévues pour son intégration au sein du Comité Départemental. Cette phase d'accueil et d'accompagnement doit permettre au nouveau salarié

de prendre pleinement connaissance de son environnement de travail, des missions qui lui seront confiées et des différents interlocuteurs avec lesquels il sera amené à collaborer dans le cadre du développement et de la structuration de l'arbitrage départemental.

Dans le prolongement de ce sujet, une réflexion est engagée concernant la mise en place d'un dispositif de tutorat arbitral à compter de la saison 2026-2027. Ce projet vise à renforcer l'accompagnement des jeunes arbitres en formation en s'appuyant sur l'expérience et les compétences des arbitres les plus confirmés. Le principe retenu consiste à confier à ces derniers un rôle de tuteur, leur permettant d'encadrer, conseiller et accompagner les arbitres débutants lors de leurs premières désignations. Afin de valoriser cet investissement et d'encourager la transmission des savoir-faire, il est envisagé d'attribuer une indemnité de 10 euros pour chaque rencontre faisant l'objet d'un tutorat. Les modalités précises de mise en œuvre du dispositif feront l'objet d'un travail complémentaire avant sa présentation définitive aux clubs et aux officiels concernés.

Laurence Lemarchand fait ensuite un point d'étape sur l'organisation de la Fête du Mini-Basket. Les préparatifs avancent de manière satisfaisante et l'ensemble des commissions mobilisées poursuit son travail dans le respect du calendrier établi. Elle présente les principales modalités d'organisation de la manifestation ainsi que son déroulement prévisionnel. À ce jour, 46 clubs ont confirmé leur participation, représentant environ 1 350 enfants. Cette forte mobilisation témoigne de l'intérêt porté à cet événement majeur de la saison départementale et constitue un signal encourageant pour la promotion et le développement de la pratique du mini-basket sur l'ensemble du territoire.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 18 h 47.

La Secrétaire Générale adjointe,
Céline DIETENBECK

Le Président,
Yann MONTAGNE

